

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2010

Date de convocation :
28 mai 2010

Date d'affichage :
28 mai 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 45

Membres présents :
Pouvoirs : 1

OBJET : 2010/C06/01

**Rapport sur le prix et la
qualité du service public des
déchets pour l'année 2009.**

Acte rendu exécutoire :

25 JUIN 2010

Après dépôt en Préfecture le :

25 JUIN 2010

Et publication le :

25 JUIN 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 15 juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Nicolas JUILLET Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis BERNARD, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Francis DEHAUT, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2009.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Vu le Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

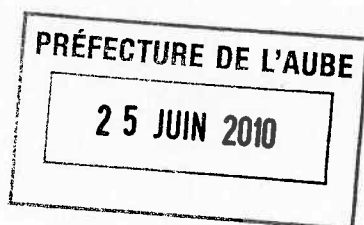
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59,5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets pour l'année 2009 annexé à la présente délibération.

RAPPELLE que le rapport est tenu à la disposition du public au siège du SDEDA et, dès sa transmission, aux sièges de ses structures membres.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 juin 2010

La Présidente



Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2010

Date de convocation :
28 mai 2010

Date d'affichage :
28 mai 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 45

Membres présents :
Pouvoirs : 1

OBJET : 2010/C06/02

**Budget Principal 2010.
Décision modificative n°1.**

Acte rendu exécutoire :

25 JUIN 2010

Après dépôt en Préfecture le :

25 JUIN 2010

Et publication le :

25 JUIN 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 15 juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Nicolas JUILLET Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis BERNARD, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Francis DEHAUT, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN

PRÉFECTURE DE L'AUBE

25 JUIN 2010

Budget Principal 2010. Décision modificative n°1.

Vu sa délibération n°2010/C03/03 en date du 8 avril 2010 adoptant le Budget Primitif,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par

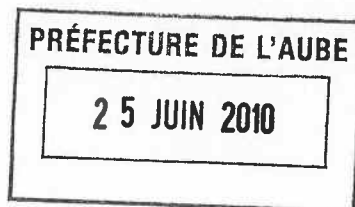
Vote		
Pour	Contre	Abstention
59,5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de modifier le Budget Principal de l'exercice 2010 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2183	Mat.de bureau et informatique	10.609,72 €	001	Solde d'exécution reporté de la section d'investissement	10.609,72 €
TOTAL		10.609,72 €	TOTAL		10.609,72 €

Total Budget dépenses 10.609,72 € Total Budget recettes 10.609,72 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 juin 2010

La Présidente

Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2010

Date de convocation :

28 mai 2010

Date d'affichage :

28 mai 2010

Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 45

Membres présents :
Pouvoirs : 1

OBJET : 2010/C06/03

**Ouverture d'une ligne de
trésorerie d'un montant de
1 500 000 €**

Acte rendu exécutoire :

25 JUIN 2010

Après dépôt en Préfecture le :

25 JUIN 2010

Et publication le :

25 JUIN 2010

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille dix
Le 15 juin à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (25) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Nicolas JUILLET Vice-président.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis BERNARD, Nelly FANDARD-SCHMITE, Philippe GIFFARD, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Marcel HURILLON, Jacques IRDEL, Jean JOUANET, Martine JOBE, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Robert LUDOT, Jean Marie MACQUET, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Francis DEHAUT, Patrick DYON, Hugues FADIN, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Joël LADEVEZ, Pascal LANDREAT, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, René MARIE, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (1) :

Thierry BLASCO représenté par Madame Danièle BOEGLIN

PRÉFECTURE DE L'AUBE

25 JUIN 2010

Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 €

Madame la Présidente propose à l'assemblée l'ouverture d'une ligne de trésorerie garantissant le Syndicat contre les ruptures de trésorerie.

Après consultation de trois propositions d'organismes bancaires (Société Générale, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne), notamment au niveau des conditions financières et des facilités d'utilisation, il est proposé de retenir la proposition de la CAISSE D'EPARGNE.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59,5	0	0

LE COMITE SYNDICAL


DECIDE de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- durée : 1 an
- taux d'intérêt : EONIA ou T4M
- marge sur index : 0,55 %
- frais de dossier : néant
- commission d'engagement : 150 €
- facturation des intérêts : mensuel

AUTORISE Madame la Présidente à signer le contrat à intervenir.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 16 juin 2010

La Présidente


Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.